

École des Avanchers La Croix de Fer 73260 LES AVANCHERS VALMOREL

Tel: 04.79.09.81.44

Mail: ce.0731278t@ac-grenoble.fr

Site école: <a href="http://ecoledesavanchers.fr">http://ecoledesavanchers.fr</a>

# RENTRÉE 2020-2021

## Ce dossier est à lire attentivement et à conserver

Bonne rentrée à tous en espérant que chacun d'entre vous a bien profité de l'été! Nous sommes de nouveau prêtes à accueillir vos enfants et comptons encore sur tous les partenaires de l'école pour que cette année se déroule dans les meilleures conditions.

# Sommaire:

- Mot de rentrée Dates à retenir
- Informations école des Avanchers
- Vacances scolaires Conseil d'école Absence et retard
- Assurance scolaire Coopérative scolaire Fiches d'urgence et de renseignements -Disponibilité parents - Parents Bénévoles
- Gymnase Ski Raquette à neige Piscine
- Accompagnement sorties Autorisation sortie dans le cadre scolaire
- Utilisation de l'image de votre enfant
- Fiche d'urgence
- Fiche de renseignements pré-remplie
- Règlement intérieur

Cantine : tarifs et règlementGarderie : tarifs et règlement

#### Dates à retenir:

# Réunions de rentrée :

Maternelle = lundi 7 septembre à 18h à l'école CM1-CM2 = mardi 8 septembre à 18h à l'école CP-CE1-CE2 = jeudi 10 septembre à 18h à l'école

Élections parents d'élèves : Vendredi 9 octobre

#### Conseils d'école :

Mardi 3 novembre à 18h à l'école Lundi 1<sup>er</sup> février à 18h à l'école Jeudi 3 juin à 18h à l'école

Réunion APE: date et lieu à préciser

# INFORMATIONS ÉCOLE DES AVANCHERS

#### **Horaires**

Jours	Horaires	Activités
lundi, mardi, jeudi, vendredi	8h45-11h45 / 13h15-16h15	Classe

Le matin et en début d'après-midi, les élèves sont accueillis dans la cour de récréation, par l'équipe enseignante ou le personnel municipal, 10 minutes avant la classe (8h35 et 13h05).

Activités Pédagogiques Complémentaires (aide personnalisée + travail en petits groupes)

**De 8h15 à 8h45**, le mardi et jeudi matin, du mardi 15 septembre 2020 au jeudi 24 juin 2021. Les enseignantes proposeront aux élèves ayant des difficultés de pouvoir bénéficier d'une aide personnalisée, les parents pourront s'y opposer. Cette aide sera ponctuelle, elle pourra être proposée pour une semaine, une période donnée, un trimestre... et sera régulièrement réévaluée en fonction des progrès et des besoins de l'élève.

Les enseignantes pourront aussi proposer à un petit groupe d'élèves de venir sur ce temps travailler un point particulier. Les propositions seront faites en cours d'année.

# Membres de l'école

<u>Équipe éducative</u>			Personnel municipal	
	Matern rid Oléon (directrice) élie Delplace	elle CP-CE1-CE2 CM1-CM2	Fabienne Bouvier Nadine Rellier	Atsem Cuisinière + Accompagnatrice petit car Agent d'entretien + Aide Cantine Agent d'entretien + Aide Cantine + Accompagnatrice grand car i Garderie + aide cuisinière

<u>Inspecteur de l'Éducation Nationale</u> (Circonscription)

Mr DEBEAUX David Inspection départementale de l'Éducation Nationale

53, place de l'Hôtel de Ville

73600 Moutiers Tel.: 04.79.24.21.59

e-mail: Ce.la73-IEN-Moutiers@ac-grenoble.fr

Représentants de la municipalité (Commission Scolaire):

Géraldine Khairy et Roxane Mengoli.

DDEN (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale): Mme Françoise Roux Mollard

#### **VACANCES SCOLAIRES 2020/2021**

Le calendrier est établi sur la base de 24 heures d'enseignement hebdomadaires réparties sur 4 jours.

**Toussaint:** du vendredi 16 octobre (après la classe) au lundi 2 novembre (au matin)

Noël: du vendredi 18 décembre (après la classe) au lundi 4 janvier (au matin)

Hiver: du vendredi 5 février (après la classe) au lundi 22 février (au matin)

Printemps: du vendredi 9 avril (après la classe) au lundi 26 avril (au matin)

Ascension: du mardi 12 mai (après la classe) au lundi 17 mai (au matin)

Pentecôte: le lundi 24 mai, les élèves n'auront pas cours

Été: mardi 6 juillet (après la classe)

#### CONSEIL D'ÉCOLE

Les élections au Conseil d'école doivent avoir lieu le vendredi 9 octobre 2020.

Il faudra élire 3 délégués et 3 suppléants.

Si vous souhaitez faire partie du Conseil d'école, signalez-le nous avant le 25 septembre 2020. Les parents non candidats qui souhaiteraient participer aux travaux du bureau des élections doivent prendre contact avec la directrice.

Le Conseil d'école se réunit une fois par trimestre. En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres.

Ses attributions sont entre autres : voter le règlement intérieur de l'école ; donner son avis sur les questions intéressant la vie de l'école, dans le cadre de l'élaboration du projet d'école ; faire des suggestions sur le fonctionnement des activités périscolaires (activités pédagogiques, restauration scolaire)...

Les Conseils d'école auront lieu, à 18h à l'école : mardi 3 novembre, lundi 1er février, jeudi 3 juin.

#### **ABSENCE ET RETARD**

La **fréquentation** scolaire doit être **régulière**, y compris en maternelle.

<u>Tout retard et absence doivent donc être justifiés</u>.

- Pour un retard ou une absence de dernière minute, les familles doivent informer sans délai la directrice ou l'enseignant(e) de la classe (téléphone, mail...) et au retour présenter le motif par écrit.
- Une absence pour maladie doit être justifiée par un certificat médical.
- Une absence prévue de plusieurs jours doit faire l'objet, non pas d'une simple information, mais d'une demande préalable d'autorisation selon les conditions suivantes :
  - Pour une absence de moins de 15 jours, la demande d'autorisation est à adresser à la directrice.
- Pour une absence de 15 jours à 4 semaines, la demande est à adresser à l'inspecteur de circonscription, sous couvert de la directrice qui émettra un avis.
- Toute absence de plus de 4 semaines fera l'objet d'une radiation et nécessitera une réinscription auprès de la mairie.

En application de la loi sur l'obligation de fréquentation scolaire, toute absence non justifiée ou non motivée, au-delà de 4 demi-journées, sera signalée à l'inspecteur de Circonscription par la directrice de l'école.

La prise de vacances ne saurait constituer un motif légitime d'absence au regard du Code de l'éducation.

#### **ASSURANCE SCOLAIRE**

Une assurance **Individuelle accident** est vivement conseillée. Elle est obligatoire pour toutes les activités facultatives : c'est à dire pour toutes celles qui débordent du temps scolaire (ski, sorties culturelles...)

Trop souvent nous sommes en possession d'attestations d'assurance ne couvrant que la **Responsabilité Civile**. Cela n'est pas suffisant car l'assurance n'indemnisera que les dommages causés à autrui et ne couvrira pas les dépenses concernant votre enfant (bris de lunettes, frais dentaires...) Dépenses qui dans certains cas peuvent être élevées.

Vérifiez bien vos contrats!

Vous avez la possibilité de souscrire un contrat auprès de la MAE (cf. formulaires ci-joints).

Quelle que soit votre compagnie d'assurance, vous devez obligatoirement fournir une attestation d'assurance scolaire.

### **COOPÉRATIVE SCOLAIRE**

La cotisation est fixée à **16€** par élève (26€ pour une famille de 2 enfants et 36€ pour 3). Elle sert au financement d'activités (théâtre, spectacles, cinéma, sorties sportives ou culturelles...) et à l'achat de matériel au bénéfice de tous les enfants de l'école. Elle permet d'apporter un plus aux activités d'enseignement.

Le règlement s'effectue en début d'année, par chèque, de préférence, à l'ordre de :

Coopérative scolaire école de la Croix de Fer

#### FICHES D'URGENCE ET RENSEIGNEMENTS

Vous avez ces deux fiches à remplir pour chacun de vos enfants. (cf. fin dossier)

- Fiche d'Urgence à remplir avec une attention particulière aux numéros de téléphone.

Pensez à prévenir en cours d'année si vos coordonnées changent.

- Fiche de Renseignements pré-remplie à modifier au stylo rouge.

#### **DISPONIBILITÉS PARENTS**

Tout au long de l'année, nous aurons besoin de parents disponibles pour les différentes activités.

Aussi, régulièrement dans l'année, vous pourrez vous inscrire pour nous accompagner. Vous pourrez accompagner même si la classe de votre enfant n'est pas concernée. Par contre, le manque d'accompagnateurs nous conduira à l'annulation de la sortie. Nous vous remercions d'avance de votre participation et compréhension.

Les demandes de disponibilités vous seront transmises via le cahier de liaison.

#### PARENTS BÉNÉVOLES

Les parents qui en ont la possibilité peuvent accompagner ou encadrer les classes dans les différentes activités proposées par les enseignantes de l'école.

Pour le **Ski et la Natation**, les accompagnateurs doivent, **de préférence**, avoir suivi une séance de formation (une demi-journée) = un agrément. Ces formations sont assurées en situation (sur les skis pour le ski alpin).

Contenu de la séance :

- Information sur la sécurité et l'organisation,
- Information sur la pédagogie et le rôle des intervenants extérieurs auprès des enseignants,
- Exercices pratiques destinés à vérifier les capacités des intervenants (prévoir son matériel : skis...)

Les parents accompagnateurs ainsi agréés sont couverts par une assurance établissement.

Pour ces activités, une réunion d'information pourra être organisée avant le début de cycle.

Nous vous transmettrons les dates des sessions d'agrément au cours de l'année.

#### **GYMNASE**

Cycle Gymnase: Le jeudi après-midi de la deuxième période.

Classes concernées: CP-CM2

**Jeudi (13h45-15h15)** 05/11; 12/11; 19/11; 26/11; 03/12; 10/12; 17/12

SKI

# Cette année encore :

- les élèves de CP-CE1 pratiqueront le ski alpin,
- les élèves de CE2-CM ayant un niveau « étoile d'or », pratiqueront le snowboard. Les autres feront du ski alpin avec les CP-CE1.

Horaires: lundi, mardi, jeudi, vendredi: 13h30 - 15h30

<b>Ski alpin</b> I.18/01 ; m.19/01 ; j.21/01 ; v.22/01	
--	--

La date de la **sortie journée offerte par le Conseil Général** est prévue le lundi 25 janvier. Nous vous le confirmerons en cours d'année.

Une journée des Cantonaux de ski à Valmorel sera peut-être proposée en mars ou avril.

#### **RAQUETTES À NEIGE**

Les **maternelles** feront un cycle de 6 séances de raquettes à neige, le matin. Les horaires seront définis ultérieurement mais vous pouvez d'ores et déjà noter les dates.

#### **PISCINE**

Cette année, les séances concerneront **tous les élèves de l'école** car le cycle a été annulé l'an dernier en raison de la Covid-19.

Ils iront à la piscine du Morel le mardi et jeudi de 9h40 à 10h20, aux dates ci-dessous :

**Mardi et Jeudi** 18/05 ; 20/05 ; 25/05 ; 27/05 ; 01/06 ; 03/06 ; 08/06; 10/06

En juin, les élèves participeront aussi à des défis pirates organisés par la piscine du Morel.

# **MEDIATHEQUE**

3 séances sont proposées uniquement pour les Maternelles :

vendredi 1er décembre, mardi 30 mars et mardi 15 juin

L'enseignante redonnera plus de précision en cours d'année.

Noms – Prénom	Noms – Prénoms parents :						
Précisez si vous êtes agréés ou pas pour les activités suivantes en notant vos noms et prénoms dans le tableau ci-dessous.							
	Agréé(e)	Non agréé(e)	Souhaite être agréé(e)				
NATATION							
SKI ALPIN							
Date :	Signat	<u>ure</u> :					
<u> </u>							
AUTORISATION SORTIES DANS LE CADRE SCOLAIRE							
L'école est le lieu d'acquisition des savoirs. Elle est ouverte sur le monde qui l'entoure. C'est							
pourquoi les enseignantes organisent des activités à l'extérieur de l'école. Ces sorties sont un							
moment de vie collective partagé avec l'ensemble de la classe qui n'est jamais banal dans							
l'expérience sociale d'un enfant. Les activités pratiquées à l'occasion de ces sorties scolaires							
viennent en appui des programmes. Mais nous avons besoin de l'autorisation des parents pour que les élèves puissent participer à ces sorties. (cf. Autorisation concernant les sorties).							
que les eleves poissel	ii participor a cos sortios. (cr.	7 to lons anon concernal	11 103 301 1103).				
Je soussigné(e), Mr	ou Mme	, autori	se mon (mes) enfant(s				
à participer aux sorties prévues dans le cadr							

<u>Signature</u>:

scolaire, et à prendre les transports nécessaires.

Date : .....

ACCOMPAGNEMENT DES SORTIES

#### **UTILISATION DE L'IMAGE DE VOTRE ENFANT**

Dans le cadre des activités de l'école, nous sommes susceptibles d'utiliser l'image des enfants (photos, films...), dont le vôtre, par exemple pour :

- le site de l'école : <a href="http://ecoledesavanchers.fr">http://ecoledesavanchers.fr</a>
- un diaporama (classe de découverte, sorties...)
- d'autres publications relatives à l'école

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation.

L'article 8 du code civil stipule :

- «...Chacun a droit au respect de sa vie privée.»
- «...Toute personne peut interdire la reproduction de ses traits...»
- «...C'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation...»

S'agissant de mineurs, ce droit à l'image, mais aussi de façon plus générale, au respect de sa personne, est d'application stricte.

En conséquence, aucune photo d'élèves reconnaissables ne pourra être publiée sur le Web sans une autorisation écrite des parents (ou tuteurs, responsables,...) indiquant précisément dans quel contexte pédagogique se situe cette photo.

Les oeuvres des élèves ne doivent en aucun cas faire état du nom de famille de l'auteur. **Seul est autorisé le prénom.** 

(Extrait de la charte académique)

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le coupon ci-dessous, afin que nous sachions quelle est votre position sur la question.

N.B.: En l'absence d'autorisation, le visage de votre enfant sera « flouté » sur les photos où il apparaît.

Madame, Monsieur responsable(s) de l'enfant				
(des enfants)				
autorise(nt) les enseignant(e)s de l'école des Avanchers à utiliser, dans le cadre				
pédagogique, des images de mon (leur - leurs) enfant(s) prises au cours des activités				
scolaires.				
refuse(nt) que l'école utilise des images de mon (leur-leurs) enfant(s)				
fait àle				

Signature des parents:

# FICHE D'URGENCE À L'INTENTION DES PARENTS\*

Nom de l'établissement	Année scolaire :
Nom :	Prénom :
Classe:	Date de naissance :
Nom et adresse des parents ou du représentant légal :	
N° et adresse du centre de sécurité sociale :	
N° et adresse de l'assurance scolaire :	
En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moy nous donnant au moins un numéro de téléphone :	
1. N° de téléphone du domicile :	
2. N° du travail du père :	Portable :
3. N° du travail de la mère :	Portable :
4. Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapi	idement :
AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE  Nous soussignés, Monsieur et/ou Madame	autorisons l'aposthésia do potro fils/filla
au cas où, victime d'un accident ou d'une ma intervention chirurgicale.	
	À le
Signature des parent	
Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :	
(Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)	
Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissan précautions particulières à prendre)	
NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :	

médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

<sup>\*</sup> DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du